

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 DECEMBRE 2020

Procès-Verbal

Françoise BASINSKY est nommée secrétaire de séance

Elle a donc procédé à l'appel nominal.

Tous les membres sont présents sauf Clémentine COULON qui a donné pouvoir à Nicolas FONLUPT, Frédérique

GARMY qui a donné pouvoir à Karel MARCHAT, Coralie RIGODON qui a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE.

Concernant le compte rendu de la réunion précédente Yves RAILLERE souhaite indiquer que jamais aucun élu n'a eu de ligne de portable personnelle, son nom n'apparaissait sur les factures qu'au titre de gestionnaire de flotte.

M. RAILLERE a été désigné par le commercial d'orange comme « gestionnaire de flotte » lorsque la mairie a souscrit à plusieurs contrats et cela a permis à la mairie de faire plus de 621€ d'économies par an sur toute la durée du mandat.

Le compte rendu précédant est adopté.

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUTELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie
MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Contre : 5

BURETTE	Yolande
RODRIGUEZ	Martine
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie
MOURNET	David

En préambule Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Guy Roche, décédé récemment, personnalité importante de la commune, ancien Président de l'USM et chef cuisinier du collège Louise Miche, titulaire des palmes académiques et associer le Conseil Municipal à la peine de la famille.

Sur proposition de David MOURNET, une minute de silence est observée en l'honneur de Monsieur le Président Valéry Giscard d'Estaing.

Ordre du jour :

➡ Vote du huis-clos

➡ Affaires Financières :

- Tarifs 2021
- Ouverture des crédits 2021
- Ouverture des commerces le Dimanche – Demande présentée par Auchan pour 2021
- Rapport sur le prix et la qualité de service : eau et SPANC
- Mise à jour du contrat de Maitrise d'œuvre Egis pour les travaux d'assainissement route de Clermont
- Rectification cadastrale pour la cession à l'euro symbolique de la tannerie Grandval
- Convention de destruction et de régulation des pigeons et des ragondins.
- Subventions région et DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) pour la rénovation de l'éclairage des salles Uranus et Jupiter
- Subventions 2021 : parvis école
- Baux à loyers : logements à l'école Anatole France
- Bilan de l'enquête publique sur l'autorisation d'exploitation des installations classées au lieu-dit « le bas de Lachamp » pour la CSM Rossignol

➡ Ressources Humaines :

- Renouvellement de l'Adhésion au CDG pour le volet retraite

➡ Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences

- Mise en place de la délégation au Maire du droit de préemption urbain
- Subventions aux associations
- Gratuité de deux loyers du logement situé 24 bd du Chéry.
- Renégociation des emprunts communaux : recrutement du cabinet Orphéor

➡ Questions diverses.

➡ Vote du huis clos :

Conformément à l'article L.2121-18 alinéa 2 du CGCT : « Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

En raison des directives préfectorales et du contexte sanitaire, il est proposé, comme lors de la séance précédente, de tenir ce conseil à huis clos.

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission 1 : Finances, fiscalité locale, politique foncière et grands projets

- Tarifs 2021 :

Les propositions de tarifs 2021 annexées au compte-rendu sont basées sur :

- l'évolution des coûts de fournitures (notamment le coût des repas fournis par la maison de retraite),
- le projet politique du mandat avec un accent fort sur l'éducation, la culture et la vie associative,
- la courbe d'évolution des années précédentes.

Ainsi le tarif de location des salles est modifié, les prix de la garderie et de la cantine restent inchangés et les tarifs de la médiathèque (comme cela a été discuté au conseil précédent) sont revus à la baisse

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUVELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie
MAROL	Cédric

MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Contre : 2

RODRIGUEZ	Martine
MOURNET	David

Abstention : 3

BURETTE	Yolande
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie

- Ouverture des crédits 2021

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal doit autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2020.

Cela représente 149 319.16€ sur le budget d'assainissement et 47 816.17€ sur le budget communal.

Délibération adoptée

Pour :18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUVELOUP	Patrick

BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie
MAROL	Cédric
MARTINET	Justine

CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Contre : 2

RODRIGUEZ	Martine
MOURNET	David

Abstention : 3

BURETTE	Yolande
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie

- **Ouverture des commerces le Dimanche – Demande présentée par Auchan pour 2021**

Le supermarché AUCHAN a sollicité pour l'année 2021 une dérogation au repos dominical sur l'ensemble de la journée pour 12 dimanches.

En vertu de l'article L.3132-26 du Code du Travail (issu de la loi n° 2015-990 du 6 Août 2015) le repos hebdomadaire du dimanche peut être supprimé par le Maire, pour les commerces de détail, après avis du Conseil Municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce dernier a délibéré le 8 décembre 2020 et a donné un avis défavorable à cette demande pour les dimanches sollicités.

Comme les années précédentes, un avis défavorable est donné à la requête de la Direction d'AUCHAN pour les raisons suivantes :

- Etablissement ouvert actuellement chaque dimanche jusqu'à 13 heures.
- très peu d'affluence le dimanche (pas situé en zone touristique).

Pour : 22

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie

MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique
RODRIGUEZ	Martine
MOURNET	David
BURETTE	Yolande
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie

Contre : 1

BOUTELOUP	Patrick
-----------	---------

- **RPQS eau potable 2019 (rapport sur le prix et la qualité de service du service public de l'eau potable) et RPQS SPANC 2019 (rapport sur le prix et la qualité de service du service public d'assainissement non collectif)**

Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau et de l'assainissement non collectif (SPANC)

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les rapports et les délibérations seront transmis dans un délai de 15 jours par voie électronique, au Préfet.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Ils sont consultables en mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Mise à jour du contrat de Maitrise d'œuvre Egis pour les travaux assainissement route de Clermont**

Conformément à l'article 6.2 du marché de maîtrise d'œuvre signé en décembre 2019, il est nécessaire de réaliser une modification au marché afin de prendre en compte :

- L'ajustement du montant des travaux après acceptation du projet par le maître d'ouvrage
- A la demande de la mairie de scinder le projet en deux tranches fonctionnelles.
- L'intégration de la réhabilitation du réseau des eaux pluviales par chemisage (en option)
- La suppression de l'étude de faisabilité rue des petites Côtes et rue de l'Abreuvoir

Il est donc nécessaire de mettre à niveau le contrat de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte ces différentes modifications.

Le montant total des travaux y compris les travaux supplémentaires est maintenant de 528 373.37 €HT contre 140 000.00€HT prévu initialement.

Au regard de l'évolution du montant des travaux le maître d'œuvre accepte de ramener son taux de rémunération à 8.5% contre 9% initialement.

Le forfait de rémunération total est donc porté à : 46 911,74€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Rectification cadastrale pour la cession à l'euro symbolique de la tannerie Granval**

En complément de la délibération du 2018-06-52 du 28 juin 2018 il convient de préciser la dénomination des biens vendus.

Seront cédés à l'euro symbolique le lot n°2 de la parcelle AM 421 située 3 rue St Maurice et la parcelle AM 357 avec tout le matériel s'y trouvant, sauf le matériel du cirier.

L'opposition souhaite souligner que ce projet devrait être porté par la communauté de communes qui a la compétence tourisme et qui pourrait valoriser à juste titre ce bien.

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUTELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie

MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Contre : 2

RODRIGUEZ	Martine
MOURNET	David

Abstention : 3

BURETTE	Yolande
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie

- **Convention de destruction et de régulation des pigeons et des ragondins.**

La population de pigeons et de ragondins est devenue très importante sur la commune.

Il convient de la réguler.

Michel TOUCHE effectuera cette mission pour un prix de 2€ par animal tué.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Subventions 2021 : parvis école**

Dans le cadre du projet de future école de Maringues qui va être implantée rue des récollets il convient de programmer les travaux du parvis, du parking, de restructuration de la rue des récollets, du verger et du pâturage pédagogiques.

Pour ces travaux estimés à 274 867.34€ HT (maitrise d'œuvre incluse) seront demandées :

- La DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) pour 30% du montant soit 82 460€ HT
- La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) 2021 pour 40% soit 109 946.64€ HT
- Le plan de relance au titre des aménagements de bourg pour 10% soit 27 487€ HT

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Baux à loyer pour deux appartements à l'école**

Deux appartements peuvent être loués route de Clermont, au niveau du groupe scolaire Anatole France.

Ces appartements peuvent être proposés à un locataire à compter du 1^{er} décembre 2020 moyennant un loyer mensuel de 200 €uros payable d'avance et à un autre locataire pour 200€ à compter du 1^{er} février 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Bilan de l'enquête publique sur l'autorisation d'exploitation des installations classées au lieu-dit « le bas de Lachamp » pour la CSM Rossignol**

L'enquête publique concernant l'autorisation d'exploitation de la CSM Rossignol au lieu-dit « le bas de Lachamp » s'est tenue du 26 octobre 2020 au 27 novembre 2020 en mairie de Maringues.

M. Alain HOENER, commissaire enquêteur a tenu 5 permanences. Il a rencontré, en dehors des élus locaux, deux administrés et a reçu peu d'observations écrites dont une directement sur le site de la préfecture.

Le commissaire enquêteur va rédiger son rapport d'ici un mois. Celui-ci sera ensuite remis à la préfecture.

Le projet de carrières est porté par la société Sablières du Centre, associée à l'entreprise Vicat. La société Sablières exerce depuis environ 30 ans sur le secteur et notamment actuellement elle exploite la carrière des Martres d'Artière (jusqu'en 2027).

Le futur projet pour Maringues se tiendra autour des terrains de la carrière actuelle sur la route de Joze, face au château de Beyssat. Ce château étant classé, l'architecte des bâtiments de France a été consulté en amont afin de faire connaître ses exigences aux futurs exploitants. Ainsi, sera créé au droit de la route de Joze un merlon paysager destiné à cacher les vues rasantes sur le futur projet.

Second point : la circulation de poids lourds ne sera pas plus importante que la circulation actuelle. En effet, les matériaux à l'intérieur de la carrière seront transportés par un tapis roulant. Ceci va donc limiter fortement les nuisances liées à la poussière.

L'investissement est d'environ 1,5 à 2 millions d'euros.

La durée d'exploitation sera de 30 ans maximum à une profondeur de 7-8m environ. A titre d'information, l'exploitation sur les Martres d'Artière se fait à 20m.

Enfin, à la différence de ce qui s'est fait lors de l'exploitation de la carrière au niveau des étangs de Lachamp, à la fin de l'exploitation les terrains seront remis en état avec de la terre agricole. Il s'agit d'une obligation légale.

L'ensemble du dossier soumis à enquête peut être consulté sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/carrieres-procedures-d-autorisation-a2897.html>

Ce projet, présente plusieurs avantages pour la commune :

- le maintien de 3 à 4 emplois « non délocalisables »
- le versement pour la commune d'une somme de 30 000 € par an pendant 30 ans au titre du contrat de forçage signé antérieurement.
- le maintien de prix préférentiels sur l'ensemble des matériaux issus de la carrière pour la commune.

Il n'y a aucune remarque sur ce projet.

Le conseil municipal émet sur celui-ci un avis favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Renouvellement de l'Adhésion au CDG pour le volet retraite**

Le Centre de gestion exerce, en collaboration avec la collectivité locale, la mission d'assistance retraite.

Cette mission consiste en l'accompagnement de la collectivité locale et des agents qu'elle emploie, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et, notamment des procédures de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Cet accompagnement personnalisé comprend :

- Le contrôle des dossiers, établis au format papier, par la collectivité locale,
- Dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Cet appui juridique et technique, dans la constitution des dossiers dématérialisés et le suivi des dossiers papiers, est destiné à contribuer à une adaptation continue aux méthodes de travail de la CNRACL, aux évolutions techniques et une clarification des situations les plus complexes.

Il convient de formaliser cette mission par le biais d'une convention. Le coût annuel est calculé en fonction des effectifs, il sera donc de 450€ par an pour la commune

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission n° 2 : Economie locale et développement

- **Implantation de deux nouvelles activités sur Maringues**

- Peinture industrielle : xline63
- Vente de légumes en circuits courts : Limagne légumes

- **Recrutement du cabinet Orphéor :**

La Commune de Maringues souhaite profiter des conditions actuelles des marchés pour renégocier les lignes d'emprunt pour lesquelles le taux ou la marge laissent entrevoir la possibilité de diminuer la charge financière correspondante.

Elle a déjà identifié une dizaine de contrats d'emprunts pour lesquels une renégociation engendrerait une économie financière nette estimée aux alentours de 60.000 €.

En parallèle, la Commune de Maringues souhaite construire une nouvelle école dont le montant total d'investissement est évalué à près de 9 M€. Afin de mener à bien ce projet, un recours à l'emprunt, à hauteur de 3 M€, est nécessaire à l'horizon du premier semestre 2021.

Le financement de cet investissement passe par la validation définitive des montants et la détermination de la nature des besoins (ligne de trésorerie/découvert en compte, avance de trésorerie à moyen terme) avant de lancer une consultation auprès des prêteurs potentiels.

Pour se doter de tous les moyens nécessaires au succès de cette démarche, la Commune souhaite être accompagnée opérationnellement dans l'identification précise des gisements d'économies et dans la renégociation des emprunts identifiés.

Les connaissances et expériences d'Orféor et de ses consultants lui permettent de proposer une assistance et un accompagnement sur l'ensemble des questions soulevées selon la méthodologie et dans les conditions qui suivent.

Les tarifs seront les suivants :

Tarifs	en € HT
Phase 1	
Stratégie d'endettement	440
Phase 2	
Opportunité de renégociation	850
Phase 3	
Mise en œuvre des réaménagements et nouveaux financements école	850 + 10 % des économies réalisées
Travaux supplémentaires éventuels (non prévus dans la description ci-dessus)	
Réunions sur site :	
- Demi-journée (sur site), par consultant	825
- Journée (sur site), par consultant	1 370
Travaux en régie: taux horaire	
- Consultant-expert	160
- Directeur de mission	225
NB Le montant total - hors travaux supplémentaire - de la rémunération facturable au titre du présent devis est plafonnée à 10.000 € HT	

KPMG a été contacté mais n'a pas souhaité répondre au marché.

Orphéor est retenue pour cette double mission : renégociation des emprunts et stratégie d'endettement.

M. David MOURNET souhaite expliquer son choix de voter contre cette opération : les économies sont une bonne chose pour la commune mais selon lui ce travail peut se faire directement avec les sociétés de crédits.

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUTELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise

THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie
MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Contre : 3

RODRIGUEZ	Martine
MOURNET	David
RAILLERE	Yves

Abstention : 2

BURETTE	Yolande
GRENET	Stéphanie

Commission n° 3 : Les employés municipaux, services techniques et travaux

- **Subventions pour la rénovation de l'éclairage des salles Uranus et Jupiter**

La gestion de l'éclairage de la salle Uranus a été confiée au Sieg par courrier du 8 octobre 2020. Suite à ce transfert, une étude de relamping en LED a été demandée.

Le coût estimé des travaux serait de 57 000€ HT pris en charge à 50% par le SIEG. Plus des travaux de mise en place de détecteurs et éclairage LED dans les vestiaires et circulations.

Le montant des travaux SIEG restant à charge pour la commune serait donc 28 500 € plus l'écotaxe. Soit 28 508.40€ HT.

Avant de valider la réalisation de ces travaux qui devraient participer à la réduction de la consommation énergétique du bâtiment il convient de demander deux subventions pour financer le projet : une auprès de la région au titre de la rénovation des équipements sportifs de proximité pour un taux maximum de 50% et une auprès de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour un taux maximal, à déterminer.

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission n° 4 : Urbanisme, sécurité, civisme

- **Mise en place de la délégation au Maire du droit de préemption urbain pour la durée du mandat.**

L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

L'article précité permet de donner délégation au Maire en vingt-neuf matières, en tout ou partie, le conseil municipal étant ainsi totalement libre de choisir parmi ces matières celles qui lui seront déléguées. Ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat mais l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT qui encadrent leur usage.

En tant que délégataire du conseil municipal, le Maire est astreint à un devoir d'information périodique de l'assemblée délibérante puisqu'il est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

La compétence « DPU » (droit de préemption urbain) a été déléguée à la communauté de communes Plaine Limagne avec la compétence PLU (plan local d'urbanisme). Néanmoins en cas de préemption la CCPL, subdélègue ce droit au conseil municipal.

Afin d'être le plus efficace possible : les délais pour les procédures de préemption sont très restreints, il convient que le conseil municipal délègue cette compétence au Maire.

Le conseil municipal vote cette délégation du droit de préemption urbain, pour toute la durée du mandat.

Pour :18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUVELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie

MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Contre : 2

RODRIGUEZ	Martine
MOURNET	David

Abstention : 3

BURETTE	Yolande
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie

- Plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec l'aménageur du **pré du dimanche** : ce projet comprend 17 lots : les premiers permis ont été déposés cette semaine.
- Dossier **LEADER** déposé pour projet général d'aménagement et de dynamisation du centre bourg : place des marronniers, mise en lumière des bâtiments remarquables et acquisition de chalets pour un futur marché de producteurs et marché de Noël
- Différents auteurs de **dégradations sur la commune ont été retrouvés et sanctionnés** : dépôts sauvages et dégradations des tanneries. La gendarmerie a sur ce dossier fait un travail remarquable.
- Installations de **coussins berlinois** route de Riom
- **Rue du Dourmillon** : l'étude du département est en cours pour trouver des solutions pour réduire la vitesse : une subvention d'amendes de police sera demandée sur 2021.

Commission n° 5 : Culture et éducation

- La **médiathèque** a ouvert selon un fonctionnement « Drive » et cela jusqu'aux vacances de Noël. A partir du 21 décembre, reprise en fonctionnement normal.
- 3 lots ont été remis aux gagnants de chaque catégorie du **concours de dessins** organisé par la médiathèque.
- Le **repas de Noël** est prévu le Jeudi 17 décembre à l'école, plus de 130 enfants sont inscrits.
- Le Père Noël viendra remettre les chocolats aux écoliers le 18 décembre.

Commission n° 6 : La politique sociale

- Dans le cadre de la mise en place au 24 bd du chéry d'une future MAM, il convient de mettre **fin au bail.**

A titre de compensation pour son départ anticipé et les frais engagés pour le déménagement, il est proposé au locataire la gratuité du loyer pendant 2 mois.

Un travail préalable a été mené pour reloger cette dame dans de bonnes conditions. Elle a trouvé un logement proche de son travail

Pour : 18

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUTELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
POINTON	Ludovic
RIGODON	Coralie

MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique

Contre : 4

RODRIGUEZ	Martine
MOURNET	David
BURETTE	Yolande
RAILLERE	Yves

Abstention : 1

GRENET	Stéphanie
--------	-----------

- **Un plan de campagne COVID 19** est prévu avec la région.

Dans le but de sensibiliser un maximum de personnes, afin de freiner la diffusion du virus, ces prélèvements transgéniques se feront à la salle URANUS, entourés de personnels de santé, médecins, infirmières, kinésithérapeutes, secrétaires médicales, et les bénévoles, tout cela dans le respect des gestes barrières.

Les prélèvements se feront sur trois jours : Jeudi 17, de 9h à 18h ; vendredi 18, de 10h à 19h ; Samedi 19, de 9h à 17h.

Les colis de Noël seront distribués, le 22 et 23 Décembre avec les membres du CCAS, les élus, l'équipe municipale entourée de bénévoles.

Les colis de Noël, pour la maison de retraite sont prêts à être distribués. 140 paquets de friandises, chocolats belges et gâteaux feront la joie des résidents.

Les naufragés de la vie changent de local, l'association de l'école Saint Louis loue à Mme Abrantes deux salles de classe, Monsieur Ducrohet valide ce projet et compte soutenir cette association.

Le dossier Mécénat, Mutualia, déposé à la maison de retraite l'ombelle, va être étudié fin décembre. Le projet cycleo est retenu en priorité.

Commission n° 7 : Le monde associatif, animation et communication

- Subvention 2020 aux associations :

Le montant global de la subvention a augmenté. Il est passé à 15 000€. Il est réparti parmi l'ensemble des associations référencées en mairie qui ont renvoyé le dossier de demande adressé fin septembre

Le calcul de la subvention tient compte :

- Du nombre d'adhérents et de leur commune d'origine
- Des frais de gestion de fonctionnement
- Des frais engagés pour les compétitions
- De la participation à la vie communale

La répartition est la suivante :

Société ProPatria	1 815 €
Union Sportive Maringoise (Foot)	1 725 €
Ecole de musique	1 029 €
Société Jeanne d'Arc	982 €
Société de Musique LES ENFANTS DE LA LIMAGNE	925 €
Société de pêche	880 €
Tennis Club Maringois	877 €
Judo Club	854 €
Les Amis de la forge	510 €
Les compagnons de la bignotte	510 €
La chorale Amadeus	510 €
Les Amis de la côte rouge	510 €
Convivialité en Milieu Rural	503 €
La pétanque maringoise	461 €
La Prade des Fourniers	410 €
L'AMAP	391 €
Société de chasse	385 €
Ombelle Partage	316 €
Maringues Jeux et divertissements	311 €
Gym'Méninges	282 €
Maringues Arc Club	196 €
La FNACA	167 €
Association Culturelle Jean Jaurès	150 €
Les naufragés de la vie	150 €
DJ Plus	150 €

Pour la FNACA la commune continuera de prendre en charge deux gerbes de fleurs par an pour les commémorations officielles

En tant qu'ancien Président du foot le Maire ne prendra pas part au vote.

De même en raison de leur appartenance à diverses associations maringaises, le Maire engage chaque conseiller faisant parti d'une association citée à ne pas prendre part au vote :

- Emilie Gourbeyre, membre des amis de la Forge

- Patrick Bouteloup, membre du Maringues Arc Club
- Thierry Seguin, membre de l'USM
- Ludovic Pointon, membre de l'USM
- Justine Martinet, membre des amis de la Forge
- Stéphanie Grenet, Trésorière des amis de Jean Jaurès

Délibération adoptée à l'unanimité

- Bulletin municipal en cours de rédaction. La distribution est prévue en début d'année.
- Panneau Pocket : 30% des foyers maringois ont téléchargé l'application

Commission n° 8 : Agriculture et écologie

- Dépôts sauvage Lachamp

Suite à un dépôt sauvage d'amiante à Lachamp le SBA a été contacté.

L'enlèvement de ces déchets a été chiffré à 9780 € HT par la société Auvergne Bâtiment désamiantage.

Veolia avait répondu à 9950€ HT.

Il est proposé de retenir le moins disant à savoir : Auvergne Bâtiment Désamiantage

Yves RAILLERE propose d'installer des caméras de pêche pour aider à identifier les contrevenants.

Délibération adoptée

Pour : 22

BEAUVAIS	Denis
GOURBEYRE	Emilie
LAQUENAIRE	Jean-Luc
MECHIN VERNIER	Françoise
TIXIER	Dominique
COULON	Clémentine
BOUVELOUP	Patrick
BASINSKI	Françoise
THIERRY	Chantal
SEGUIN	Thierry
MARCHAT	Karel
FONLUPT	Nicolas
RIGODON	Coralie

MAROL	Cédric
MARTINET	Justine
CHABERT	Pierre
GARMY	Frédérique
RODRIGUEZ	Martine
MOURNET	David
BURETTE	Yolande
RAILLERE	Yves
GRENET	Stéphanie

Abstention : 1

POINTON	Ludovic
---------	---------

➡ Questions diverses.

Monsieur le Maire souhaite remercier le magasin Auchan de Maringues qui a fait don à la commune de 250 pieds de fleurs qui ont permis d'organiser une floraison hivernale du centre-ville.

Dates prévisionnelles des conseils municipaux pour 2021 les jeudis à 19h30

- 28 janv.
- 25 fév.
- 25 mars
- 29 avril
- 27 mai
- 24 juin
- 29 juillet
- 23 septembre
- 21 octobre
- 2 décembre

°-°-°-°-°-°

La séance est levée à 21h00

ANNEXE

		TARIFS				
		2017	2018	2019	2020	2021
Location de salle	Uranus	/////	500 €	500 €	500 €	500 €
(assoc et scolaires)	Jupiter	/////	600 €	600 €	600 €	600 €
	salle honneur + salle annexe (1ère fois)	gratuite	gratuite	gratuite	gratuite	gratuité pour les associations référencées à Maringues dès lors que la manifestation est ouverte au public, rassemble plus de 60 personnes et que l'objet de la manifestation est en lien avec l'association sinon : 160€ salle honneur + annexe et 90€ salle annexe
	salle honneur + salle annexe (2è+ 3è fois)	160 €	160 €	160 €	160 €	
	salle honneur + salle annexe (à partir 4è)	320 €	320 €	320 €	320 €	
	salle annexe (1ère fois)	gratuite	gratuite	gratuite	gratuite	
	salle annexe (2è et 3è fois)	90 €	90 €	90 €	90 €	
	salle annexe (à partir 4 è fois)	180 €	180 €	180 €	180 €	
Location de salle	salle honneur +salle annexe	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
(particulier	salle honneur	330 €	330 €	330 €	330 €	330 €
	salle annexe	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
	forfait nettoyage	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Assainissement	participation à l'assainissement collectif	420 €	420 €	440 €	450 €	460 €
	surtaxe d'assainissement (consommatio	1,10€/m3	1,10€/m3	1,20€/m3	1,25€/m3	1,30€/m3
	surtaxe d'assainissement (abonnement)	26 €	26 €	27 €	27 €	28 €
Ecole	Garderie	1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €
	Cantine (Maringues)	4,20 €	4,25 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €
	Cantine (extérieur)	5,10 €	5,25 €	5,30 €	5,30 €	5,30 €
Repas	Repas ALSH (enfants)	3,13 €	3,16 €	3,19 €	3,22 €	3,25 €
	Repas ALSH (adultes)	3,84 €	3,88 €	3,92 €	3,95 €	3,99 €
	Repas à domicile (petit plateau)	7,90 €	8,00 €	8,10 €	8,20 €	8,50 €
	Repas à domicile (grand plateau)	8,80 €	9,00 €	9,10 €	9,20 €	9,50 €
Taxe locale Publicité	TLPE (/m2)	15,00 €	15,00 €	15,50 €	15,50 €	15,50 €
Cimetière	concession simple	480 €	480 €	500 €	500 €	520 €
	concession double	960 €	960 €	1 000 €	1 000 €	1 040 €
	cavurne	650 €	650 €	680 €	680 €	710 €
Médiathèque	enfants	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	5,00 €
	adultes Maringues	16 €	16 €	16 €	16 €	10 €
	adultes extérieur	22 €	22 €	22 €	22 €	22 €
	carte famille Maringues	23 €	23 €	23 €	23 €	15 €
	carte famille extérieur	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €